

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
RIBECOURT- DRESLINCOURT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

DECISION DU MAIRE

N° 2023-122

**DECISION DE PAIEMENT D'HONORAIRES
SELARL HARDY-BOSSE, PICY MACQUIN, HUISSIERS DE JUSTICE**

Nous, **Jean-Guy LETOFFE**, maire de la ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023-024 du 6 mars 2023 portant délégation au Maire pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Vu le bail professionnel conclu le 20 mai 2019 et son avenant régularisé le 1^{er} octobre 2021 ;

Considérant que l'étude de Maître HARDY-BOSSE, PICY MACQUIN, Commissaires de justice à Noyon, a délivré, à la demande de la commune, commandements de payer et de justifier de l'attestation d'assurance en raison d'impayés de loyers ;

DECIDONS :

Article 1er – d'ordonner le paiement de la somme de **122,60 €** toutes taxes comprises et de la somme de **140,30 €** toutes taxes comprises à la SELARL HARDY-BOSSE, PICY MACQUIN, Commissaires de justice ayant siège social 24 avenue de la libération à Noyon, au titre de ses frais et honoraires établis selon factures 23.10.1903 et 23.10.1901 du 18/10/2023.

Article 2 – Charge Monsieur le Directeur Général des Services et le Trésorier Municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

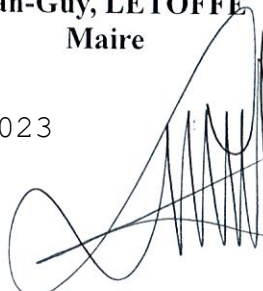
Article 3 – Dit que la présente décision fera l'objet d'une information auprès du Conseil Municipal.

Article 4 – Précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux/gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification. La saisine du Tribunal administratif, 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Ribécourt-Dreslincourt, le 24 octobre 2023

Jean-Guy, LETOFFE
Maire

Mis en ligne le 26/10/2023



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 060-216005314-20231024-2023122-DE



PAGE ANNULEE